Amundi
ASSET MANAGEMENT

Les informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations clés pour l'investisseur de ce Compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

AMUNDI FUNDS SUSTAINABLE TOP EUROPEAN PLAYERS - G EUR
Un Compartiment de la SICAV AMUNDI FUNDS
Code ISIN : (C) LU1883870120

Cet OPCVM est géré par Amundi Luxembourg SA, société de Amundi Group.

Objectifs et Politique d'investissement

Cherche à augmenter la valeur de votre investissement pendant la période de détention recommandée en investissant dans des Investissements durables conformément à l'Article 9 du Règlement « Disclosure ». Plus particulièrement, le compartiment vise à contribuer à réduire l'empreinte carbone du portefeuille.

Le compartiment investit au moins 67 % de ses actifs dans des actions de sociétés à moyenne et grande capitalisation basées ou exerçant la majeure partie de leur activité en Europe et qui sont alignées sur l'objectif d'investissement durable du compartiment, à savoir réduire l'empreinte carbone. L'univers d'investissement du compartiment est principalement composé d'actions européennes cotées, et bien qu'il puisse investir dans n'importe quel secteur de l'économie, ses participations peuvent à tout moment être concentrées sur un nombre relativement faible de sociétés dont le portefeuille est construit de manière à avoir une intensité carbone conforme à l'indice MSCI Europe Climate change.

Le Compartiment a recours à des instruments dérivés à des fins de réduction de différents risques, de gestion efficace de portefeuille et d'exposition (à court ou à long terme) à différents actifs, marchés et autres opportunités d'investissement (y compris des instruments dérivés axés sur les actions).

Indice de référence : Le Compartiment est activement géré et cherche à surperformer l'Indice MSCI Europe sur la période de détention recommandée. Le Compartiment est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence. Toutefois, la gestion du Compartiment est discrétionnaire, et il investira dans des émetteurs non inclus dans l'indice de référence. Le Compartiment surveille l'exposition au risque par rapport à l'indice de référence. Néanmoins, l'ampleur de l'écart avec l'Indice de référence devrait être importante. En outre, le Compartiment a désigné l'Indice MSCI Europe Climate Change comme indice de référence aux fins du Règlement « Disclosure ». L'Indice de référence est un indice boursier élargi, qui n'évalue pas ou n'inclut pas les composantes en fonction de caractéristiques environnementales, et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques environnementales promues par le Compartiment.

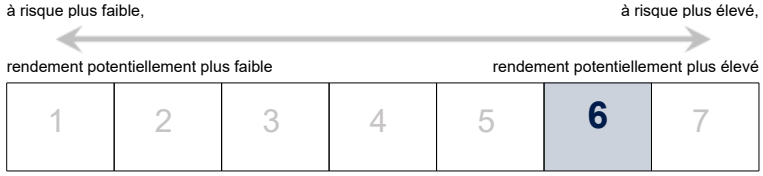
Processus de gestion : Le gestionnaire d'investissement utilise l'analyse fondamentale des émetteurs individuels pour identifier les actions présentant des perspectives à long terme supérieures, ainsi que pour identifier les préogatives ESG des émetteurs, en particulier les caractéristiques d'intensité carbone. L'objectif d'investissement durable est atteint en alignant les objectifs de réduction de l'empreinte carbone du Compartiment sur l'indice MSCI Europe Climate Change. L'intensité de l'empreinte carbone du portefeuille est calculée comme une moyenne pondérée des actifs du portefeuille et comparée à l'intensité de l'empreinte carbone pondérée des actifs de l'indice MSCI Europe Climate Change. En outre, le Compartiment exclut les sociétés sur la base d'un comportement controversé et (ou) de produits controversés conformément à la Politique d'investissement responsable. Le Compartiment cherche à obtenir une notation ESG pour son portefeuille supérieure à celle de l'univers d'investissement.

L'action de capitalisation conserve automatiquement, et réinvestit, tous les revenus qui lui sont attribuables dans le Compartiment ; accumulant ainsi de la valeur dans le prix des actions de capitalisation.

La durée minimum d'investissement recommandée est 5 ans.

Les actions peuvent être souscrites ou rachetées (et/ou converties) chaque jour d'opérations (sauf exception mentionnée dans le prospectus) à leur prix de transaction respectif (valeur liquidative) conformément à ce que prévoient les statuts. Pour plus de détails, veuillez vous référer au prospectus de l'UCITS.

Profile de risque et de rendement



Le niveau de risque de ce Compartiment reflète principalement le risque du marché des actions européennes sur lequel il est investi.

Les données historiques pourraient ne pas constituer une information fiable.

La catégorie de risque associée n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour le Compartiment non pris en compte dans l'indicateur sont:

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de liquidité : lorsque les volumes d'échange sur les marchés financiers sont faibles, toute opération d'achat ou de vente sur ces marchés peut entraîner d'importantes variations/fluctuations de marché, susceptibles d'entraver la valorisation de votre portefeuille.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- Risque opérationnel : désigne le risque de défaillance ou d'erreur des différents prestataires impliqués dans la gestion et la valorisation de votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative de votre portefeuille.

Frais

Les frais que vous payez servent à couvrir les coûts d'exploitation du Compartiment, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3,00 %
Frais de sortie	Néant
Frais de conversion	1,00 %
Ces taux correspondent au pourcentage maximal pouvant être déduit des capitaux engagés par l'investisseur.	
Frais prélevés par le Compartiment sur une année.	
Frais courants	2,00 %
Frais prélevés par le Compartiment dans certaines circonstances.	
Les commissions de surperformance	20,00 % par an de chaque rendement du Compartiment dépassant l'indice MSCI Europe.
	À la clôture de l'exercice précédent, une commission de 0,18 % a été prélevée.

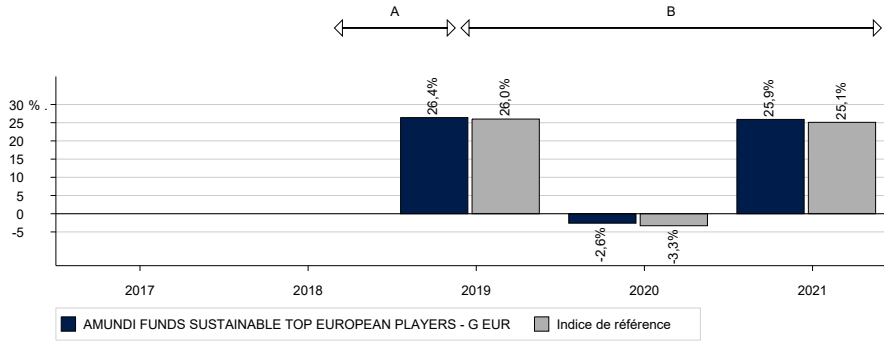
Les **frais d'entrée** et **de conversion** indiqués sont des chiffres maximum. Dans certain cas, les frais payés peuvent être inférieurs - vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

Le montant des **frais courants** est fondé sur les frais de l'exercice clos le 30 juin 2021. Ces chiffres peuvent varier d'un exercice à l'autre. Ils excluent :

- les commissions de surperformance,
- les coûts de transaction du portefeuille, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le Compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre organisme de placement collectif.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique frais du prospectus de l'OPCVM disponible sur le site: www.amundi.com.

Performances passées



A : Le Compartiment a été créé en vue d'absorber AMUNDI FUNDS II TOP EUROPEAN PLAYERS. Sa performance est fondée sur celle du Compartiment absorbé, qui poursuit la même politique d'investissement, est géré par la même équipe de gestion d'investissement et a adopté une structure de commission dont le total des frais courants est inférieur de plus de 5 % à celui du Compartiment.
B : Performance du Compartiment depuis la date de son lancement.

Le diagramme affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.

Les performances annualisées présentées dans ce diagramme sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le Compartiment.

Le Compartiment a été lancé le 7 juin 2019. La Classe d'actions a été lancée le 7 juin 2019.

La devise de référence est l'euro.

Informations pratiques

Nom du dépositaire : CACEIS Bank, Succursale de Luxembourg.

Toute information complémentaire sur l'UCITS (prospectus, rapports périodiques) est disponible en anglais, gratuitement, à l'adresse suivante : Amundi Luxembourg, 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Les détails relatifs à la politique de rémunération mise à jour, en ce compris une description de la manière dont les rémunérations et avantages sont calculés et l'identité des personnes responsables de leur octroi, sont disponibles sur le site Internet: https://www.amundi.lu/retail/Local-Content/Footer/Quick-Links/Regulatory-information/Amundi et un exemplaire papier sera disponible sans frais et sur demande.

Toute autre information pratique (ex. dernière valeur liquidative) est disponible sur le site internet www.amundi.com.

L'OPCVM compte de nombreux autres Compartiments et classes qui sont repris dans le prospectus. Des conversions en actions d'un autre Compartiment de l'OPCVM peuvent être effectuées, sous réserve des conditions prévues au prospectus.

Chaque compartiment correspond à une partie distincte du patrimoine de l'OPCVM. Par conséquent, les actifs d'un Compartiment répondent exclusivement des droits des investisseurs relatifs à ce Compartiment et ceux des créanciers dont la créance est née à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation de ce Compartiment.

Ce document décrit un compartiment de l'OPCVM. Le prospectus et les rapports périodiques sont préparés pour l'ensemble de l'OPCVM désigné au début du document.

La législation fiscale Luxembourgeoise applicable à l'OPCVM peut avoir un impact sur la situation fiscale de l'investisseur.

La responsabilité d'Amundi Luxembourg SA ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

****

Cet OPCVM est agréé au Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, Luxembourg (www.cssf.lu).

Amundi Luxembourg SA est agréé au Luxembourg and réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, Luxembourg.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 février 2022.